

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2020

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone, F. Roucayrol,

Absents : H. Fayard,

Pouvoirs : /

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du 7 février est approuvé.

3. Comptes de Gestion 2019 Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente les comptes de gestion 2019. Les comptes de gestion reflètent les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires aux comptes administratifs de la commune et de l'assainissement. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du comptable public pour l'assainissement. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2019 du comptable public pour la commune.

Arrivée d'Yves Dhomont

4. Comptes Administratifs et résultats 2019. Approbation. Commune et Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif de l'assainissement 2019.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 69 632,19 euros en dépenses et 144 720,05 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 1 113 264,63 euros en dépenses et 446 405,30 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 de l'assainissement.

Retour de M. le Maire.

M. le Maire présente le compte administratif de la commune 2019.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement avec un montant de 1 206 552,54 euros en dépenses et 1 402 049,71 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 623 913,24 euros en dépenses et 228 229,76 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Retour de M. le Maire

5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 682 793,63 € est affecté en totalité à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette du budget primitif 2020. Le déficit d'investissement cumulé est reporté en dépense d'investissement soit 141 189,24 €.

M. le Maire présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 980 019,85 € est affecté pour 1 838 8008,03 € à la section de fonctionnement au compte 002 excédents cumulés en recette et pour 141 211,82 au compte 1068 report en recette d'investissement du budget primitif 2019. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 352 941,50 €.

6. Vote des Budgets Primitifs 2020. Commune et Assainissement

M. Bourdin présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'assainissement. La section de fonctionnement est arrêtée à 1 099 073,63 euros et la section d'investissement est arrêtée à 1 479 836,92 euros. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2020 de l'assainissement.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune. La section de fonctionnement est arrêtée à 3 179 122,03 euros et la section d'investissement est arrêtée à 3 227 075,36 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2020 de la commune.

7. Attributions Subventions aux associations – et divers

E. Fleury présente les subventions en précisant que la commission a conservé le principe de donner 6 euros par adhérent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions pour les comptes suivants :

Compte 6574	
ASSOCIATIONS DE MIONNAY	
A.S.C.M.	3 246.00
Croq'notes	378.00
Football : Sporting Club Porte de l'Ain	434.00
Joyeuse Boule	300.00
Ludothèque	312.00
Mionnay en Corps	660.00
Mionnay Pro	60.00
Mionnay Pro Aide démarrage de l'association subvention exceptionnelle	100.00
Savate Boxe Française / stretching	738.00
Sou des Ecoles	900.00
Tennis Club de Mionnay	612.00
Un parr'Ain Emploi	156.00
Un parr'Ain Emploi 1 ^{er} forum subvention exceptionnelle	200.00
Maëva Bultel (personne de droit privé)	150.00
TOTAL	8 246.00

AUTRES ASSOCIATIONS	Montants attribués
Académie de la Dombes	30,00
FNACA (Anciens combattants Algérie)	35,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers St-André	130,00
Restaurant du cœur Ain	100,00
Secours catholique St André de Corcy	150,00
SPA Brignais	1 792,00
Foyer Socio-Educatif Collège St André de Corcy	285,00
FCPE Association Parents élèves Collège St André de Corcy	285,00
Prévention routière Ain	50,00
Centre aérés (participation 2,20€/jour/enfant)	800,00
RASED commune Tramoyes	230,00
MFR de la Dombes La Saulsaie Montluel	30,00
VSDS Aide et Soins à Domicile Reyrieux	50,00
Les PEP 01	50,00
Accueil de jour Aux Lucioles Reyrieux	150,00
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain Bourg	100,00
Banque alimentaire	100,00
Chambre des métiers et de l'Artisanat du Rhône	60,00
1TOTAL	4 427,00
Autres subventions exceptionnelles non prévues	1 440,00
TOTAL GLOBAL	14 113

8. Attribution subvention - Ligue contre le Cancer

Emilie Fleury rappelle la réunion toutes commissions et propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la Ligue contre le cancer Comité de l'Ain d'un montant de 1 000 €, suite au décès de Monsieur Michel GIRER, 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Ligue contre le cancer Comité de l'Ain.

9. Attribution subvention au CCAS

Le CCAS est compétent en matière d'aide et d'action sociale. La commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Il assure plus particulièrement le subventionnement des organismes sociaux du territoire et l'accomplissement de la politique sociale de la commune auprès des publics fragiles et en difficultés.

G Devrieux rappelle les recettes liées à la représentation théâtrale et en profite pour remercier la famille Fayot qui subventionne cet évènement.

Pour permettre l'équilibre de ce budget, il a été inscrit au budget principal un versement sous forme de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention de 3 500€ au budget du CCAS, au titre de l'exercice 2020.

10. Renouvellement convention mise à disposition local ADMR Saint-André-de-Corcy

Mme Devrieux rappelle la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Saint André de Corcy à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) signée en 2014. Il précise que cette convention expirait au 31.12.2019. Aussi, la commune de Saint André de Corcy nous a sollicités pour signer une nouvelle convention dans les termes identiques.

Elle rappelle au Conseil Municipal que l'ADMR peut intervenir pour les personnes habitant les communes de Saint André de Corcy, de Monthieux, de Tramoyes de Saint Marcel en Dombes et de Mionnay. Aussi, ce nouveau projet de convention a pour objectif de répartir entre les cinq communes les frais liés au local occupé par l'ADMR sur le territoire. Une redevance de 60 € par mois est prévue au profit de la commune de Saint André de Corcy soit 720 € annuel. Cette convention d'une durée de 6 ans est conclue à compter du 1^{er} janvier 2020 et expirera le 31 décembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Saint André de Corcy à l'ADMR et autorise M. le Maire à signer la convention.

11. Construction Salle polyvalente. Lot 10 Electricité Avenant

M. Bourdin rappelle la délibération du conseil municipal du 17 juillet 2019 autorisant M. le Maire à signer les marchés pour la construction de la salle polyvalente pour un montant global de 758 955,33 € HT. Il rappelle que l'entreprise Michel de Saint André de Corcy est chargée du lot 10 Electricité pour un montant de 65 232,44 € HT.

M. Bourdin précise que suite à la mise en place du rafraichissement de la salle polyvalente, le lot 10 Electricité est impacté pour 3 623 € HT soit 4 347,60 € TTC, soit une augmentation de 5,55 % du marché. Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve pour le lot 10 Electricité l'avenant N°1 de l'entreprise Michel d'un montant de 3 623 € HT soit 4 347,60 € TTC. Et autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 portant ainsi le montant du marché à 68 855,44 € HT soit 82 626,53 € TTC.

12. Aménagement RD 1083 sud travaux SIEA Modification

M. Bourdin rappelle le projet immobilier de la société Ytem à la place de la ferme Pollet. Il rappelle qu'un plan urbain partenarial a fait l'objet d'une délibération le 14 septembre 2018 pour les travaux d'aménagement de la RD 1083 afin de permettre l'accès à ce projet immobilier.

Dans ce cadre une délibération a été prise le 10 mai 2019 afin de valider les devis du SIEA. M. Bourdin précise que suite aux avants projets détaillés, il convient de réajuster les plans de financement. Il convient d'autoriser M. le Maire à valider ces plans de financements modifiés du SIEA.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'éclairage public version Led dont la dépense nette restant à la charge de la commune est de 18 003,54 € HT.
- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'esthétique mise en souterrain réseau télécommunication dont la dépense nette restant à la charge de la commune est de 7735 € HT.
- Approuve l'avant-projet détaillé pour l'esthétique mise en souterrain basse tension dont la dépense nette restant à la charge de la commune est de 6700 € HT.

13. Convention participation formation Apprentie

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une apprentie en CAP accompagnement éducatif petite enfance a été recrutée afin de compléter l'effectif des ATSEM à l'école maternelle.

Aussi, la commune est redevable d'une contribution au coût d'apprentissage.

Il rappelle que pour l'année scolaire 2018/2019 la contribution demandée est de 750 € par année de formation. Il informe le conseil que pour l'année scolaire 2019/2020 la contribution demandée est de 2 867 € par année de formation. Elle sera versée au CFA de l'académie de Lyon.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de participation au coût de formation d'un apprenti par un organisme non assujetti à la taxe d'apprentissage d'un montant de 2 867 € pour l'année scolaire 2019/2020.

14. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature d'un devis pour l'entreprise Geotec pour une étude géotechnique en vue des travaux de voirie d'un montant de 4 950 €HT.
- M. le Maire précise au conseil qu'il a signé un devis de 3 300 €HT de l'entreprise IRE pour la détection et le géoréférencement des réseaux souterrains en vue des travaux de voirie.
- M. le Maire informe le conseil des non-préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner suivante : DIA N°4 parcelle AE 107, DIA N°5 parcelles AE 269 et AE 287.

15. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin pour la commission salle polyvalente présente le projet de plan pour l'intégration d'un sanitaire vers les rangements associatifs qui pourra servir lors de représentation aux artistes. Le cabinet Barillot a fait une première estimation du coût qui s'élèverait à 11 000 € HT honoraires inclus.
- JL Bourdin présente au conseil les coloris possibles pour le choix du béton désactivé. Le conseil municipal fait un choix.
- S. Farenc informe le conseil qu'elle a redemandé un devis actualisé pour le skate park du CMJ, sans augmentation de prix. Elle a transmis le dossier en mairie et à M. Burdet.
- N. Curtet informe le conseil qu'elle propose à l'ensemble du CMJ et du conseil municipal sortant et de la future équipe de participer à courir pour elles le 17 mai 2020
- N. Curtet informe le conseil que la visite de la station d'épuration avec le CMJ aura lieu le 4 avril 2020.
- N. Curtet pour la commission fleurissement demande à quel moment les pots de fleurs pour la salle polyvalente pourront être choisis ? il convient d'attendre l'avancement des travaux sur les extérieurs.
- T. Lapalu précise que les travaux d'accessibilité prévus sur 2019 sont terminés.
- T. Lapalu précise que des travaux pour la réparation d'une fuite d'eau en maternelle vont être réalisés par l'entreprise Kap.

16. Questions diverses

Néant

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

